# Conditions de garantie matérielle Cisco limitée à cinq ans

Ce document présente les conditions générales spécifiques relatives à votre garantie matérielle. Votre déclaration de garantie officielle, y compris la garantie applicable au logiciel Cisco, se trouve dans les *documents Cisco* livrés avec votre produit Cisco.

**Durée de la garantie matérielle :** cinq (5) ans

**Procédure de remplacement, de réparation ou de remboursement du matériel :** Cisco ou son centre de services fera des efforts commerciaux raisonnables pour envoyer une pièce de rechange dans les dix (10) jours ouvrables après réception de la demande d'autorisation de retour de matériel. Les temps de livraison réels peuvent varier selon l'emplacement du client.

Cisco se réserve le droit de rembourser le prix d’achat en tant que recours exclusif au titre de la garantie.

**Pour recevoir un numéro d'autorisation de retour de matériel :** veuillez contacter l'entité auprès de laquelle vous avez acheté le produit. Si vous avez acheté ce produit directement auprès de Cisco, contactez votre représentant du service et des ventes Cisco.

**Remplissez le formulaire ci-dessous et conservez-le pour vous y référer.**

| | |
|---|---|
| Produit acheté auprès de : | |
| Leur numéro de téléphone : | |
| Modèle et numéro de série du produit : | |
| Numéro du contrat de maintenance : | |

Les conditions de garantie du produit et des informations supplémentaires sur les produits Cisco sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.cisco.com/ca/allergarantie

Visitez le site Internet ci-dessus ou contactez votre représentant commercial Cisco pour obtenir une liste complète des produits Cisco et des garanties applicables.